

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 592

présenté par
Mme Élisabeth Martin

ARTICLE 37 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la suppression de la réforme des retraites introduite par les sénateurs LR et qui correspond parfaitement aux projets des macronistes.

Le Sénat s'est donc prononcé en faveur d'un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et à accélérer le passage à 43 annuités de cotisation, préfigurant la réforme que le gouvernement veut imposer sans tenir compte de l'avis des syndicats tous opposés à une telle réforme, à peine consultés dans le cadre de concertations fantoches.

L'impasse financière du système de retraites est un mythe. Le COR estime que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Les déficits attendus sont minimes (0,4 % du PIB sur les 25 prochaines années en moyenne) et exclusivement liés à un problème de recettes : exonérations de cotisations non compensées (2 milliards par an), baisse des salaires réels des fonctionnaires qui diminuent le volume des cotisations, etc. Il nous faut encore rappeler que 18 milliards d'euros, soit 0,7 point de PIB, sont consacrés chaque année au remboursement de la dette sociale, alors que l'État pourrait reprendre cette dette, la faire rouler et affecter ces recettes à la Sécurité sociale ! Il n'y a pas de problème de financement.

Cette réforme est absurde et pénalisera les travailleurs. L'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élève déjà à près de 63 ans. Il a augmenté d'environ 2 ans depuis 2010 sous l'effet des réformes successives et atteindra sous l'effet de ces réformes 64 ans dans quelques années, sans réforme supplémentaire.

En voulant reculer encore l'âge légal de départ à la retraite, Macron et les Républicains sont à contresens. C'est une absurdité économique - une telle réforme augmente le chômage et diminue les salaires - et sociale ! Aujourd'hui, 60 % des personnes qui ne sont pas à la retraite à 62 ans ne travaillent déjà pas. Pire, 25 % des 10 % les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans, et les ouvriers ont une espérance de vie 7 ans inférieure à celle des cadres !

Pour obtenir une retraite à taux plein et partir avant l'âge du taux plein automatique (67 ans), un assuré doit avoir cotisé un certain nombre d'années. Ce nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 43 ans à partir de la génération née en 1972. Concrètement, cela signifie que sans même bouger l'âge légal de départ, une personne qui commence à travailler à 21 ans devra attendre 64 ans pour avoir une retraite complète.

Par cet amendement nous proposons donc de supprimer cette réforme des retraites, comme nous nous opposerons sans relâche au funeste projet du président Macron.